

- J'ai découvert cette consultation publique tout à fait par hasard quelques jours avant la date limite du 31 janvier. Personne ne semble être au courant. Comment expliquer qu'une consultation dite publique ait si peu atteint le public ?
 - Le texte de la consultation est relativement long et exige donc du citoyen de prendre un certain temps pour d'une part lire et comprendre les questions et commentaires, et d'autre part réfléchir et répondre. Cette longueur-même en aura sans doute découragé plus d'un. Une version plus courte (et plus claire voir ci-dessous) eut peut-être été envisageable.
Certaines questions comportent plusieurs sous-questions, ce qui complique inutilement les réponses et là encore, risque de décourager certains.
 - La forme même de la réponse que le citoyen est censé envoyer à la Commission est étrange. Elle demande encore une opération (un engagement ?) supplémentaire. On ne sait pas trop dans quoi on se lance. Il faut écrire. Pourquoi ne pas avoir inclus une sorte de questionnaire à la fin de la consultation ?
 - Il n'est sans doute pas judicieux de figer entièrement le règlement concernant les ICE : Nous avons ici à faire à un instrument nouveau qu'il va falloir mettre en place et essayer. Qui dit essais dit souvent erreurs. Il faut donc se garder le droit de réviser certaines clauses (cf. les délais par exemple).
-

Question 1 :

Au départ, il s'agit de mettre en place un instrument que la plupart des citoyens européens n'ont pas l'habitude d'utiliser. L'intérêt pour tel ou tel sujet peut être latent dans tel ou tel pays et une première pétition réussie (du point de vue du nombre, donc un million de voix) pourrait servir à déclencher des réactions positives et allant dans le même sens dans d'autres pays européens.

Je crois donc qu'il ne faut pas bloquer les initiatives en imposant la participation d'un trop grand nombre de pays et l'idée d'exiger seulement celle d'un quart des États membres me semble suffisante.

Question 2 :

Le pourcentage de 0,2% de la population d'un État membre intéressé par la pétition me semble acceptable.

Question 3 :

Pour des raisons de simplicité, il convient sans doute de conserver l'âge légal requis dans chaque État pour participer aux élections européennes. Ceci n'exclut évidemment pas d'ailleurs un débat sur cet âge légal (mais dans un autre cadre, ne compliquons pas inutilement les choses)

Question 4 :

Il est évident que l'objet/les objectifs (je ne suis pas sûre de bien faire la distinction entre les deux termes) doivent être identifiés le plus clairement possible. Je ne vois pas l'intérêt d'en faire un véritable projet de loi en bonne et due forme. Cela risquerait en fait de décourager une bonne partie des citoyens pourtant intéressés par la question à débattre. Partant du principe que les ICE ne seront pas lancées par des politiciens - j'ose l'espérer - je ne vois pas pourquoi il serait si difficile d'exposer clairement les objectifs de ladite proposition. Ce qui se conçoit bien...

Question 5 :

Cette question est beaucoup plus technique et devrait pouvoir évoluer avec le temps au vu de l'expérience acquise (d'où l'intérêt de ne pas figer excessivement les règles entourant les ICE).

Parmi les nombreux organismes existant au niveau communautaire (je pense à ceux qui font « double emploi ») ne peut-on transformer l'un d'eux pour en faire une sorte d'instance de validation (je préfère à vérification) des signatures ? Cet organisme pourrait fort bien travailler en lien avec les organismes nationaux compétents en la matière. On pourrait imaginer de déléguer, parmi ces derniers, un responsable de chaque pays afin d'assurer, au moins au départ, la formation du nouvel organisme au niveau européen.

Il faut bien sûr utiliser les compétences déjà existantes, d'autant plus que certains pays disposent déjà de procédures efficaces pour les initiatives citoyennes.

Une « vérification » par pays ne serait de toute manière pas suffisante.

Quant à savoir si les citoyens doivent pouvoir soutenir une ICE par voie électronique, c'est aujourd'hui une évidence. Je ne suis pas compétente pour parler des mesures de sécurité que cela entraînerait, mais étant donné l'obsession sécuritaire dans laquelle nous vivons, cette question ne me semble pas très inquiétante.

Question 6 :

Un délai trop long lasserait sans doute les populations. Il faut bien sûr un certain temps pour organiser ce genre de consultations. « A vue de nez », un délai de 6 mois me semble raisonnable, mais là encore, il faudrait pouvoir s'assurer, à l'usage, que le règlement de l'ICE peut être modifié (si par exemple ce délai s'avérait trop court).

Question 7 :

Il faut effectivement trouver une manière officielle d'indiquer le lancement d'une ICE et les délais prévus. Il ne saurait être question ici de demander d'avance à la Commission d'accepter ou non l'ICE. Ce serait là une contradiction complète du principe même de l'initiative **citoyenne**.

La Commission disposant par contre d'outils dont personne d'autre ne dispose, pourquoi ne pas les utiliser ?

Une inquiétude toutefois : peut-on vraiment faire confiance à la Commission pour ne pas « interférer » ?

Question 8 :

La question de la transparence est, ou devrait être, une évidence. Oui, les conflits d'intérêts doivent être déclarés, et clairement. On peut cependant être un peu inquiets, quand on vient

d'assister à la grande campagne de vaccination (française) où les conflits d'intérêts ont été constamment occultés.

Tout financement et toute forme de soutien doivent être affichés.

Question 9 :

L'examen des ICE devrait être assuré dans un délai raisonnable si on veut éviter que les citoyens n'aient l'impression qu'on n'a que faire de leur avis. Une période de 6 mois me semble raisonnable.

Question 10 :

Question difficile.

On peut penser que, vu la lourdeur et les complexités d'une ICE, les citoyens devraient avoir de bonnes raisons de lancer une seconde initiative similaire, bref, que celle-ci leur tient vraiment à cœur. Le fait que la Commission ait jugé une ICE irrecevable ne préjuge aucunement de la validité de celle-ci. Je ne suis donc pas d'accord pour empêcher de présenter des ICE à plusieurs reprises.

Odile Girard-Blakoe